

Première rencontre nationale des orchestres à l'Ecole

Maison de Radio France, 19 janvier 2008



Coordination :

Daniel Véron
Bureau de l'éducation
et des pratiques artistiques
01 40 15 88 52

Contact :

Brigitte Jais
Chef de la mission de la communication
01 40 15 89 02

Première rencontre nationale des orchestres à l'École

Maison de Radio France, 19 janvier 2008

Sommaire

- **Introduction**
 - **Jean de Saint Guilhem**, Directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
 - **Jean-Louis Nembrini**, Directeur général de l'enseignement scolaire
 - **Jean-Paul Cluzel**, Président directeur général de Radio France
- **Orchestres à l'Ecole : réalité, enjeux, devenir**
- **Programme de la journée**
- **Présentation des classes-orchestre invitées**
- **Fiches-exemples**
- **Orchestres des jeunes au Vénézuéla**
- **Pistes documentaires et bibliographie**
- **Présentation de l'association DRaPOS**
- **Guide pratique de mise en place d'un orchestre à l'Ecole (CMF et DRaPOS)**
- **Présentation de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale**
- **Profession Musique, journal de la CSFI**

Les orchestres à l'Ecole : réalités, enjeux, devenir

Un contexte contrasté

Le réseau des écoles de musique est très développé en France : on compte plus de 2.500 écoles de musique, dont près de 450 sont des conservatoires classés par le ministère de la culture et de la communication. Toutefois, ce réseau ne concerne que de manière très partielle les élèves de l'enseignement général, **moins de 10% des jeunes d'âge scolaire, selon des évaluations récentes, ont accès à une réelle pratique musicale.**

Pour sa part l'Education nationale, tout en posant des objectifs ambitieux en matière d'enseignement artistique, développe en priorité des dispositifs d'éveil – au demeurant indispensables – et de sensibilisation des élèves aux arts et à leur histoire. En conséquence, la musique reste, en dépit de la volonté de nombreux acteurs et du développement des pratiques vocales et chorales priorité de l'éducation musicale à l'Ecole, une discipline d'appoint, demeurant le plus souvent réservée aux élèves des milieux sociaux culturellement favorisés.

Et la France en ce domaine reste mal placée par rapport à ses voisins européens, et vis-à-vis de pays plaçant la pratique artistique parmi les enseignements fondamentaux, tels le Japon, la Norvège, la Finlande, l'Allemagne, la Grande-Bretagne...

Des projets pilotes de plus en plus nombreux

Depuis quelques années, on observe toutefois, dans de nombreux établissements scolaires, un développement de pratiques instrumentales collectives, que les termes « Orchestres à l'Ecole » ne recouvrent d'ailleurs pas entièrement.

Ces pratiques qui viennent, sans s'y substituer, compléter l'éducation musicale dispensée dans le cadre des programmes de l'Education nationale, s'appuient d'abord sur l'investissement et l'enthousiasme de personnels de l'Education nationale (professeurs des écoles, professeurs d'éducation musicale, conseillers pédagogiques en éducation musicale, inspecteurs...), d'élus locaux, et d'enseignants de musique qu'ils soient professeurs dans des écoles de musique ou « musiciens intervenants ». Elles s'appuient également sur les forces de la Chambre syndicale de la facture instrumentale, des associations pour le développement de la musique telle la Confédération musicale de France, des associations départementales ou régionales pour le développement de la musique, et bien sûr sur celles de collectivités territoriales et de nombreux conservatoires et écoles associatives de musique.

On compte ainsi entre 150 et 300 expériences en cours (leur diversité rend malaisé leur décompte), nombre qu'il faut rapporter aux 60.000 écoles et collèges français, mais aussi aux quelques 150 établissements scolaires ayant mis en place des classes à horaires aménagés musicales (avec quelques recoupements entre des classes à horaires aménagés et des orchestres à l'école).

Tentative de définition

La diversité des expériences ne permet pas non plus de définir avec précision ce que l'on entend par « orchestre à l'Ecole ». Toutefois il s'agit, dans la plupart des cas, d'un projet partenarial permettant de donner à tous les enfants y participant (sans exiger d'eux une connaissance préalable de la musique) la possibilité d'accéder à une pratique musicale, sur la base d'un apprentissage collectif de l'instrument, au sein de l'école ou du collège.

Une part du temps consacré à cette pratique musicale est inscrite dans l'emploi du temps des élèves ; cette pratique musicale est donc partie intégrante de l'enseignement scolaire.

Concrètement un tel projet suppose au minimum :

- la mise en place d'un partenariat entre l'établissement scolaire et une école de musique ou une association regroupant des professeurs de musique
- la construction d'un projet pédagogique concerté entre les partenaires, afin que l'action menée puisse s'inscrire dans le projet global d'éducation de l'enfant ; à ce titre l'inscription du projet dans le projet d'école ou d'établissement apparaît comme une nécessité
- l'investissement des collectivités territoriales comme des structures locales ou régionales de l'éducation nationale, permettant de créer les conditions matérielles nécessaires à la mise en place d'un tel projet.

Quelques caractéristiques

Les orchestres à l'Ecole se développent majoritairement à l'école primaire, le plus souvent dans des classes du cycle 3 (CE2 au CM2) ; toutefois, les collèges représentent plus du quart des expériences relevées.

Le temps consacré à cette pratique varie de deux à trois heures par semaine, davantage dans le cas de classes à horaires aménagés musicaux (CHAM).

Dans la très grande majorité des cas, y compris quand il s'agit de CHAM, les élèves qui participent aux orchestres à l'Ecole sont, au départ, des élèves non musiciens n'ayant aucune connaissance préalable du solfège ou de la pratique instrumentale ; et probablement une grande part, voire la plupart d'entre eux ne se seraient jamais inscrits dans une école de musique. Ce sont des volontaires qui s'inscrivent après une période de sensibilisation.

Les orchestres sont le plus souvent des orchestres à vent, des brass-band ou des harmonies et fanfares ; cependant, les orchestres à cordes se développent également. Il faut y ajouter les expériences innovantes utilisant des instruments expérimentaux quelques fois construits par les élèves eux-mêmes, comme pour l'instrumentarium construit à Lille avec le centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)

Les répertoires sont extrêmement variés : adaptation de partitions classiques, morceaux pour fanfares, musiques actuelles et traditionnelles, mais aussi compositions originales écrites spécifiquement pour les élèves de la classe orchestre. Dans de nombreux cas, ces répertoires associent la voix et viennent ainsi compléter le travail vocal et choral mené par ailleurs dans le cadre de l'éducation musicale dispensée à l'Ecole.

Le financement de ces projets, notamment l'achat du parc instrumental et la rémunération des enseignants spécialisés, est assuré par les collectivités territoriales, le plus souvent par les communes ou les communautés de communes. L'aide financière ou technique des associations, de la CSFI, de revendeurs d'instruments et de mécènes est souvent décisive dans la mise en place des projets.

Les enjeux

Trois enjeux principaux sont à l'origine de l'organisation par la Dmdts, aux côtés de l'Education nationale et de Radio France, de la journée du 19 janvier 2008.

Le premier enjeu est celui de la prise de conscience et de l'analyse nécessaires d'un mouvement en développement, et de la diversité de ses expressions.

Le deuxième enjeu est l'étude des implications pédagogiques liées à ce phénomène, de ses limites, mais aussi des perspectives qu'il est susceptible de dessiner.

Le troisième enjeu est celui de la continuité de l'offre proposée à ces jeunes apprentis musiciens et des conditions nécessaires à la pérennisation de ces expériences, questions qui restent aujourd'hui ouvertes.

En guise de conclusion provisoire

Parallèlement à la pratique vocale, dominante de l'éducation musicale à l'Ecole, les orchestres à l'Ecole pourront peut-être permettre d'offrir à un plus grand nombre d'enfants, par la voie d'un apprentissage collectif à l'école, la possibilité d'accéder à une pratique instrumentale.

Leur caractère partenarial, les liens concrets qu'ils favorisent entre enseignement spécialisé et éducation nationale, en font un projet pouvant favoriser l'intégration de l'enfant dans son environnement scolaire, culturel et social.

De plus, fondés sur le plaisir de la pratique collective de la musique, ils peuvent également constituer un facteur de développement culturel et d'évolution de la pédagogie musicale.

A ces divers titres, la question du développement et de la pérennisation de ces projets-pilotes mérite d'être posée.

Le bureau de l'éducation et des pratiques artistiques de la DMDTS
janvier 2008

Première rencontre nationale des orchestres à l'École

Maison de Radio France, 19 janvier 2008

Programme de la journée

9h - 9h30 Hall 1er (porte A)

Accueil des participants au colloque

9h30 - 12h15 Salle Olivier Messiaen (Studio 104)

Réunion plénière

9h30 - 10h Ouverture de la rencontre

Jean de SAINT GUILHEM, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, ministère de la culture et de la communication

Jean-Louis NEMBRINI, directeur général de l'enseignement scolaire, ministère de l'éducation nationale

10h - 10h10 Témoignage radiophonique

L'école de Fort Louis à Dunkerque, Nord

Le collège Francis Lallart à Gorrion, Mayenne

10h10-10h30 Compte rendu de l'étude sur les pratiques instrumentales collectives à l'École menée par l'inspection générale de l'éducation nationale

Vincent MAESTRACCI, inspecteur général de l'éducation musicale, doyen du groupe enseignements et éducation artistiques

10h45 -12h 15 Table ronde Les enjeux éducatifs du développement des pratiques instrumentales collectives à l'École

Modérateur

Arnaud MERLIN, producteur à Radio France

Introduction du débat :

Jean de SAINT GUILHEM, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Intervenants :

Marie-Madeleine KRYNEN, inspectrice générale de la création et des enseignements artistiques

Christian ZAMUNER, Inspecteur de l'éducation nationale (Val de Marne)

Jean-Claude LARTIGOT, directeur de l'agence musique danse théâtre Rhône-Alpes

Jean-Claude DECALONNE, Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI)

Alain ROUXEL, maire adjoint de Chartres-de-Bretagne, FNCC

Jean-Marie DAZAS, vice président de la Confédération Musicale de France (CMF)

Catherine BAUBIN, directrice de conservatoire, Fontaine (38)

Pascal CARATY, directeur d'école de musique, Amboise (37)

12h15 - 14h Déjeuner des participants au colloque

14h - 15h30 4 ateliers en parallèle

Atelier 1 (Studio 105) : les pratiques instrumentales collectives à l'école :

Cet atelier devra proposer des cadres structurants permettant de développer et de pérenniser les actions en cherchant les articulations possibles avec les dispositifs existants (projets d'écoles, classes à horaires aménagés, mesures, "d'accompagnement éducatif"...) en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de l'éducation nationale (professeurs des écoles, CPEM, inspecteurs, etc.) et de ceux de l'enseignement spécialisé de la musique (directeurs et professeurs des conservatoires, musiciens intervenants notamment)

Modérateur

Anne MINOT, chef du bureau de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles, DMDTS

Introduction du débat

Alain DESSEIGNE, directeur du CFMI de Lyon

Intervenants

Michèle PETIT, CPEM, Seine-Saint-Denis

Frédérique PIPOLO, bureau des écoles, DGESCO, ministère de l'éducation nationale

Paule-Marie DEGRANGE, directrice d'école primaire, Paris

Marie-Hélène MUNIZ, institutrice de Nogent-sur-Marne

Jean-Marie DAZAS, vice président de la CMF

Bertrand GUILGAUD, directeur adjoint du Conservatoire à rayonnement régional du 93

Daniel GARNIER, directeur de l'école Jules-Vallès, d'Aubervilliers (93)

Pascale PIC-GRANIER, directrice pédagogique du CCR de Lille

Atelier 2 : (Salle 2) les pratiques instrumentales collectives au collège

En s'appuyant sur l'expertise des acteurs de l'éducation nationale (professeurs d'éducation musicale, chefs d'établissements, IA-IPR, etc.) et de ceux de l'enseignement spécialisé de la musique (directeurs et professeurs des conservatoires notamment) cet atelier devra proposer des cadres permettant de construire et pérenniser les pratiques instrumentales collectives en les inscrivant dans les dispositifs existants (projets d'établissement, classes à horaires aménagés, ateliers artistiques, mesures "d'accompagnement éducatif" ...)

Modérateur

Baptiste CLÉMENT, Directeur de l'ADDM 53,

Introduction du débat

Pierre BENAYCH, inspecteur d'académie de Mayenne

Intervenants

Loïc SOULAS, CSFI

Pierre DUPONT, DEGESCO

Philippe BOISSEL, CPEM Mayenne

Daniel CANO, principal du Collège Mahatma Gandhi, Fougères (35)

Pierre-Christophe BRILLOIT, directeur d'école de musique, Tremblay en France (93)

Jean-Yves FOUQUERAY, directeur de conservatoire, Alençon (61)

Marie-Hélène SERRA, directrice de la médiathèque, Cité de la musique

Atelier 3 : (salle 1) les questions pédagogiques : répertoire, création, âges etc.

L'objectif de cet atelier est de "démystifier la pratique musicale de groupe" en repérant les outils qui peuvent être mis à la disposition de chacun des acteurs pour faciliter la mise en œuvre de ces pratiques : types de formations instrumentales à privilégier, répertoires (déclinaison en fonction des âges), place de la création, méthodes et outils pédagogiques (partitions, adaptations, commandes publiques)...

Modérateur

Pascal DUMAY, Délégué à la Musique, DMDTS

Introduction du débat

Marie-Madeleine KRYNEN, inspectrice générale de la création et des enseignements artistiques

Intervenants

Sébastien CABARET, responsable des orchestres à l'école pour Yamaha-France

Jean-Claude DECALONNE, CSFI

Philippe LANGLET, directeur de conservatoire, président de DRAPOS

Henri de ROHAN-CSERMAK, chef du département de l'éducation artistique CNDP

Sandrine BAREGE, CPEM académie de Créteil

Michel PIERROT, secrétaire général de la CMF

Jean-Jacques METZ, conservatoire à rayonnement régional de Nantes

Bruno YVIQUEL, directeur adjoint, Conservatoire à rayonnement départemental de Saint-Nazaire

Atelier 4 : (foyer des chœurs)

Pratiques instrumentales collectives à l'école et stratégies territoriales de développement de l'éducation musicale

Cet atelier devra dégager des préconisations visant à faciliter l'inscription des "orchestres à l'école" et des pratiques instrumentales collectives à l'école dans les dispositifs existants ou en construction : schémas départementaux d'éducation artistique, plans locaux d'éducation artistique...

Il devra également dégager des pistes permettant de soutenir leur mise en œuvre pratique et financière.

Modérateur

Geneviève MELEY-OTHONIEL, chef du bureau des enseignements et de la formation, DMDTS

Introduction du débat

Vincent NIQUEUX

Intervenants

Frédérique DAVY, créatrice de l'Orchestre « les Zaranous » à Pont-Audemer

Bernard WEIL, CSFI

Marie-Christine HEBRARD, inspectrice de l'éducation nationale (Essonne)

Christophe DUCHÊNE, directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Lille

Alain ROUXEL, maire adjoint de Chartres-de-Bretagne, FNCC

Anne BERNARD, directrice de la CMF

André LANGEVIN, maire conseiller général d'Arnage, Sarthe

16h15 - 17h15 Salle Olivier Messiaen (Studio 104)

Concert des orchestres d'élèves

- Collège des explorateurs, Cergy - Centre Musical Municipal - Ile de France
- École Guy Moquet - Association Vivaldi a dit, Nogent-sur-Marne
- École de Fort Louis, Conservatoire à rayonnement communal et intercommunal - Dunkerque - Nord-Pas de Calais
- Collège d'Arnage, école intercommunale de musique - Pays de Loire
- École de Lençloître, conservatoire à rayonnement communal et intercommunal - Poitou-Charente
- École Cornette Conservatoire à rayonnement régional; Lille - Nord-Pas de Calais

17h15 - 17h45 Salle Olivier Messiaen (Studio 104)

Rapport des ateliers et conclusion de la journée

17h 45 - 18h Salle Olivier Messiaen (Studio 104)

Concert final des classes à horaires aménagés du collège Rameau de Versailles encadrées par l'Orchestre National de France.

Classes-orchestre invitées

Cergy (95) - Collège les explorateurs

Partenaires : Centre Musical Municipal, DRaPOS, CSFI

Classe : 3 niveaux (5^e à 3^eme)

Nombre d'enfants : 25 par classe

Formation instrumentale : Harmonie

Intervenants : Fabrice Colas, professeurs de musique, dumistes

Origine et contexte

Le projet existe depuis 2000 (sans interruption) né de la volonté conjointe de l'école de musique, du collège et de la CSFI.

Il s'adresse à des élèves novices en musique ;

chaque groupe d'élèves est suivi sur 3 ans (de la 5^e à la 3^eme) : il y a donc 3 groupes en parallèle.

Objectifs pédagogiques du projet

Intégration des enfants en difficulté (population du collège très hétérogène)

Développement d'une socialisation du groupe

Éveil à la pratique instrumentale collective

Organisation du temps

Pratique instrumentale individuelle (ou par pupitre) : **1 heure**

Pratique collective (ensemble ou orchestre) : **2 heures modulables.**

"Retombées" du projet

Meilleure implication de l'ensemble des élèves et des professeurs de l'établissement (même ceux qui ne participent pas directement).

Fierté de l'ensemble des élèves d'avoir cet orchestre dans le collège. Prix de l'innovation 2004.

L'orchestre joue le rôle de diffuseur culturel pour tout l'établissement. Les concerts donnés pour les élèves de l'établissement sont très suivis bien que la présence ne soit pas obligatoire.

Mise en oeuvre du projet

Aide spécifique du rectorat, Ville de CERGY ; Conseil Général ; mécénat (CSFI) pour l'achat des instruments

Perspectives

Projet de Classe à horaires aménagés

Nogent sur Marne (94) - École élémentaire Guy Moquet

Partenaires : Association « Vivaldi a dit », DRaPOS, CSFI

Classe : CP au CM2

Formation instrumentale : violons

Intervenants :

Un professeur de l'association « Vivaldi a dit »

Origine et contexte

Depuis 1997, les 380 élèves de l'école, de la grande section de maternelle au CM2, pratiquent le violon.

La pratique d'un instrument fait partie intégrante des apprentissages.

TOUS les élèves participent à cette expérience.

Ce projet d'école a permis de rééquilibrer le milieu social de cette école qui était boudée par une partie de la population nogentaise.

Objectifs pédagogiques

Intégration des élèves en difficulté

Intégration d'élèves autistes

Apprentissages de langages différents

Développement d'un apprentissage actif

Organisation

Chaque classe a cours deux fois 30 minutes par semaine par demi groupe pour les maternelles, en classe entière pour les élémentaires, ce qui implique d'aller à l'essentiel et de trouver les gestes simples et compréhensibles qui permettent de jouer du violon.

Pédagogie

Fondé sur la mémoire auditive et la gestuelle même si l'écriture musicale y est introduite. Le cycle III travaille avec partitions. Pratique exclusivement collective

Mise en oeuvre du projet

Association "vivaldit a dit" ; mairie de Nogent sur marne ; atelier B Sabatier ; CSFI ; DRaPOS

Dunkerque (59) - École Fort Louis

Partenaire : Conservatoire à rayonnement communal

Classes : CM1 et CM2

Formation instrumentale : vents et percussions (orchestre d'harmonie)

Intervenants : les professeurs du conservatoire ; dumistes

Origine et Contexte

École située en REP, dans le quartier de « Basse ville », éloigné des infrastructures culturelles.

Cette école fait partie du dispositif "Musique à l'Ecole" depuis 7 ans (5 ans de Contrat Local d'Education Artistique, et 2 ans de Musique à l'école). Par la volonté de la ville de Dunkerque, de développer les classes orchestre, prioritairement, dans les écoles des quartiers défavorisés, l'école Fort-Louis accueille 2 classes orchestres (CM1 et CM2) depuis 3 ans.

Objectifs pédagogiques

Initiation et apprentissage instrumental au sein d'une pratique collective, en se basant autant sur un répertoire écrit qu'un répertoire de transmission orale. Le codage et le décodage musical ne sont pas les principaux objectifs. Une grande part est laissée à l'invention, à l'expression et à l'improvisation. La découverte de la musique par le biais d'une pratique collective instrumentale est le but premier de cette action.

Fonctionnement

projet se déroulant sur 2 ans avec 2 groupes (CM1 et CM2)
2h45 hebdomadaires : 2h d'orchestre + 45 min de formation instrumentale avec les professeurs de CRC

Mise en oeuvre du projet

Conservatoire ; CSFI, DRaPOS, ville de Dunkerque

Arnage (72) - Collège Henri Lefevre

Partenaires: professeurs de l'école intercommunale de musique, ITEM

Classe : 6ème

Formation instrumentale : clarinettes/flûtes/saxophones/trombones/trompettes/tubas

Origine et contexte

Ce projet entame sa troisième année ; monté en partenariat entre la municipalité d'Arnage, l'École de Musique intercommunale d'Arnage /Mulsanne, l'ITEM, l'école élémentaire Gérard Philippe et le collège Henri Lefevre mettent en oeuvre une continuité de travail entre les classes de CM1, CM2 et la 6^{ème}.

Fonctionnement

Le projet se déroule sur 3 ans (2 pour l'école primaire)
2h45 hebdomadaires dont 45 minutes sur le temps scolaire et 2h sur temps périscolaire
Cours d'instruments :45 minutes

Objectifs pédagogiques du projet

Intégration des enfants en difficulté
Développement d'une socialisation du groupe
Éveil à la pratique instrumentale collective

Mise en oeuvre du projet

École de musique intercommunale , ITEM, Atelier d'Orphée (Gérard Klein) ; municipalité

Lenclôtre (86) - École élémentaire A. Lambert

Partenaires : École municipale de musique de Lenclôtre, CMF

Formation instrumentale : Orchestre vent et percussions

Intervenants : Professeurs de l'école intercommunale de musique

Origine et contexte

Le projet existe depuis 2005, à l'initiative du conservatoire.
Il se déroule sur 3 ans du CE2 au CM2
Projet développé dans un canton rural qui concerne plusieurs écoles du territoire
La pérennisation de ce projet est envisagée au collège où il existe déjà une classe orchestre musique actuelle.

Objectifs

Faire découvrir la pratique instrumentale collective et rendre la musique plus accessible.
favoriser la réussite scolaire par une pratique collective

Fonctionnement

3h par semaine (50% temps scolaire, 50% péri scolaire)

De plus sept élèves de la classe élémentaire sont inscrits à l'école de musique afin de bénéficier d'un enseignement spécialisé. 2 saxhorns, 2 cors d'harmonie, 1 clarinette, 1 hautbois, 1 percussion

Mise en œuvre du projet

Ville de Lençloître et conseil général de la Vienne

Lille (59) - École élémentaire Cornette

Partenaire : Conservatoire à rayonnement régional

Formation : Orchestre cuivres et percussions

Intervenants : Professeurs du conservatoire

Origine et Contexte

Projet intégré au plan musique de la ville de Lille

Objectifs pédagogiques

Pratique musicale adaptée pour des élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2 de l'école publique. Enseignement instrumental fondé sur une pratique collective. Transmission par l'oralité.

Fonctionnement

Enseignement collectif.

2 cours hebdomadaires en temps scolaire.

Un cours de 40 minutes par petits groupes (3 à 6). un cours de 40 minutes en grand groupe

Mise en œuvre du projet

Conservatoire de Lille, Ville de Lille.



Collège Rameau de Versailles (78) en partenariat avec l'Orchestre National de France

Programme :

Un violon sur le toit de Bock
Marche de Radezki de Strauss

Les élèves des classes à horaires aménagés de 4e et 3e suivent l'Orchestre national en tournée du 22 au 29 février 2008.

Ils expérimenteront la vie de musicien en tournée en assistant aux différentes répétitions générales de leurs aînés mais aussi de manière active en donnant des auditions devant un public de leur âge dans chacune des villes où se produit l'Orchestre national de France, c'est-à-dire à Cologne et à Vienne.

Pour préparer les pièces musicales programmées à ces occasions, ils travaillent avec leur professeur de musique du collège mais aussi avec les musiciens du National qui se déplaceront sur plusieurs week-ends dans leur établissement scolaire pour les faire travailler par pupitre et avec un des chefs assistant de Kurt Masur qui les dirigera lors des concerts à Vienne et à Cologne.

Pendant la tournée les musiciens de l'Orchestre les feront également travailler individuellement ou collectivement et seront présents à leurs répétitions et bien sûr à leurs concerts tout comme Maestro Masur qui, depuis 5 ans que ce projet a été mis en place, n'a raté aucune de ces prestations.

Après la tournée, de maître à élève, la relation entre les apprentis-musiciens et les musiciens du National se développe en préparant un concert commun : une œuvre est choisie dans la saison de l'Orchestre national de France (mais il s'agirait du *Concerto pour violoncelle de Lalo* que donne l'Orchestre national de France à Radio France le 16 mai à 20h avec Marc Coppey) pour être jouée en concert par les élèves, encadrés à chaque pupitre par des musiciens du national, avec le même soliste.

Carlos Dourthé

Carlos Dourthé, chef assistant de Kurt Masur, est né au sein d'une famille de musiciens à Santiago du Chili.

Violoncelle Supersoliste de l'"Orchestre National de France" pendant près de 15 ans et membre fondateur du "Quatuor à cordes Ysaÿe", il a toujours été attiré par la direction d'orchestre.

Après ses études au Chili, Il entre au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris où il a le privilège de travailler avec des artistes tels que les quatuors Amadeus, Lassalle, Berg, Le Beaux-Arts Trio, György Sebök, Alexander Schneider, Bernard Greenhouse, Jean-Jacques Rampal, Daniel Shafran...

Ses années passées au sein de l'orchestre National de France lui ont permis de se nourrir de rencontres avec les plus grands chefs et solistes. Maazel, Ozawa, Masur, Haitink, Boulez, Mutti, Chung, Dutoit, Jäärvi, Prêtre, Sanderling... la rencontre avec ces grandes personnalités, leurs conseils musicaux lui ont permis de se développer au plus haut niveau.

Il est régulièrement invité avec les Solistes de Radio-France, L'orchestre de l'Unesco, La Philharmonie de Chambre, Les virtuoses de Paris, Orchestre National de Montpellier, l'orchestre Symphonique et Lyrique de Paris et en Amérique du Sud.

Création de classes à horaires aménagés Instrument et Danse à l'Ecole Jules Vallès d'Aubervilliers

Origine du Projet

Depuis plusieurs années, l'école élémentaire Jules Vallès d'Aubervilliers (école implantée en ZEP) engage des projets interdisciplinaires en arts plastiques, expression écrite et poétique, musique. Elle a noué, grâce à l'ensemble d'une équipe pédagogique ouverte sur des univers ludiques, artistiques ou sportifs, des partenariats avec des associations, des organismes de formation ou des services municipaux.

C'est ainsi que depuis quelques années, l'école bénéficie de la venue régulière d'étudiants musiciens intervenants en formation initiale au CFMI d'Orsay.

Des ateliers de découvertes et d'initiation au Tuba ou des cours de formation musicale adaptés, pour les enfants volontaires sur le temps périscolaire de l'heure du repas ont également été ouverts.

La proximité avec le CNR d'Aubervilliers a permis d'implanter à la rentrée scolaire de 2006 des classes à horaires aménagés en danse et en musique.

Les Objectifs

L'enjeu est d'offrir à des élèves d'un même groupe d'âge, en complément à l'éducation artistique obligatoire dans le 1er degré, la possibilité d'accéder en 2ème degré, à une formation artistique, gratuite, inscrite dans le temps scolaire et péri-scolaire.

C'est la possibilité pour des enfants de ZEP qui souhaitent un apprentissage musical d'y accéder dans le confort, indépendamment de l'organisation parentale puisqu'ils sont exonérés des droits d'inscription au conservatoire et que les instruments de musique sont prêtés par le conservatoire la première année.

Le dispositif mis en place concerne les élèves de 3 classes de CE1 volontaires qui sont regroupés en ateliers sur le temps scolaire.

Des ateliers de différentes disciplines instrumentales et de danse ont été proposés à tous les enfants en CP, pour leur permettre de choisir en connaissance de cause.

Cinq professeurs du conservatoire ont été impliqués (4 en musique soit 75h par session d'une demi-heure par groupe de 5 enfants, et 1 professeur en danse soit 6h par groupe de 13 enfants). Les professeurs du conservatoire ont assuré les déplacements des petits groupes d'enfants entre les locaux de l'école et ceux du conservatoire, les enseignants de l'éducation nationale devant rester en classe pour le maintien de l'activité du groupe classe.

En musique, les enfants peuvent choisir entre : trompette, saxophone, tuba ou hautbois ; à raison de 4 enfants par instrument, un groupe de 16 instrumentistes est constitué pour que la pratique collective soit située au cœur des apprentissages musicaux. L'emploi du temps hebdomadaire se répartit de la façon suivante : 2 fois 45 minutes de pratique collective (**16 élèves**) effectués sur le temps scolaire en après-midi; 2 fois 45 minutes de cours d'instruments par groupe de 4 élèves effectués sur le temps périscolaire du midi ou du soir à 16h30; et 1 séance de 45 minutes de chorale associée à la formation musicale effectuée sur le temps scolaire en après-midi. Soit un total de pratique hebdomadaire de 3h45 pour chaque enfant.

En danse, le dispositif mis en place est plus léger : 1h de danse en collectif de **12 élèves** au maximum effectuée sur le temps scolaire en après-midi; 45 minutes de chorale associée à la formation musicale – en commun avec les élèves instrumentistes effectués sur le temps scolaire en après-midi; soit un total hebdomadaire de 1h45 d'enseignement spécialisé.

La formation musicale est abordée par l'ensemble des professeurs du CNR au fur et à mesure des besoins et des évolutions des pratiques. L'oralité est privilégiée dans un premier temps, au service d'une éducation de l'écoute et d'une recherche de musicalité. La compréhension plus abstraite du langage écrit s'élabore progressivement dans le temps, en l'appuyant sur la pratique et l'expérience des enfants.

Les enseignants de l'éducation nationale, selon leurs compétences, abordent les aspects culturels de la musique ou de la danse, tissant un lien entre enseignement général et enseignement spécialisé pour donner une cohérence à l'ensemble du parcours scolaire de l'enfant.

Les instruments sont prêtés aux enfants par le Conservatoire, pour la pratique dans l'école. Il n'est pas envisageable qu'ils emportent l'instrument à leur domicile la première année ; cependant, des temps et un accompagnement spécifiques sont prévus pour qu'ils puissent travailler plus individuellement sur le temps du midi.

La pratique collective est dans un premier temps centrée sur un travail d'écoute ; des partitions simples pourront être réalisées par les classes d'écriture, de formation musicale ou d'orchestration.

Il y a eu deux réunions de parents d'élèves pour les Informer sur les parcours d'élèves et de l'organisation de la scolarité CHAM.

Bilan et Évaluation

En 2006, 75 enfants ont suivi les classes découvertes. l'objectif est de pérenniser les classes CHAM jusqu'au collège. des partenariats entre le CNR et les collèges permettent de penser que ces classes pourront être mises en place.

Contact

Conservatoire Régional 93 Aubervilliers-La Courneuve : cnrdl@free.fr

En territoire rural, à Gorrion (53), une classe - orchestre en collège dans le cadre de classes à horaires aménagés

Origine et contexte

Le département de la Mayenne est fort d'une structuration avancée de l'enseignement musical. Il a noué des liens partenariaux solides avec l'éducation nationale (grâce notamment au plan départemental actif depuis 13 ans). Il est donc un « terrain » d'expérimentation très pertinent pour l'élargissement des missions des écoles de musique, en direction du milieu scolaire ou des pratiques en amateur.

Le projet d'une classe – orchestre à l'école est né de l'impulsion d'un conseiller pédagogique en éducation musicale du 1er degré, par ailleurs élu à la commission culture de la communauté de communes, et du professeur d'éducation musicale, également chef d'un orchestre d'harmonie amateur. L'élaboration de ce projet a coïncidé avec la création de l'école intercommunale de musique du Bocage mayennais, et le recrutement de son directeur.

La 1ère classe de 6ème ouverte a été accueillie en septembre 2003.

Objectifs de l'action

Le projet pédagogique est de :

- favoriser l'émergence d'une pratique et d'une culture musicale;
- développer des compétences et des aptitudes individuelles dans un cadre collectif;
- aider à dépasser une perspective « utilitariste » des apprentissages;
- développer la sensibilité et l'ouverture d'esprit.

Les acteurs du projet

Les porteurs du projet sont le Collège Francis Lallart de Gorrion (2900 habitants) et l'école de musique intercommunale du Bocage Mayennais (communauté de 27 communes et de 20 300 habitants).

Descriptif de l'action

Cette classe – orchestre présente comme particularités :

- d'être un dispositif global accompagnant la pratique et l'apprentissage musicaux d'élèves volontaires sur tout leur parcours scolaire en collège, de la 6ème à la 3ème;
- de concerner la moitié environ des effectifs du collège, puisqu'il ne dispose que de 2 classes par niveau, et qu'une classe est formée des volontaires de ce dispositif;
- d'être un dispositif partenarial école de musique / éducation nationale: l'encadrement pédagogique et artistique est partagé, et le projet respecte à la fois les directives et programmes de l'Éducation nationale et du Ministère de la culture;
- d'être la 1 ère classe CHAM labellisée en milieu rural (école non agréée).

L'ensemble des enseignements s'articule autour de la pratique d'orchestre: cours d'instruments, formation musicale, éducation musicale, orchestre.

Les objectifs de ces enseignements qui touchent à la fois aux programmes de l'éducation nationale et aux orientations du Ministère de la culture pour les écoles de musique sont détaillés dans un même programme pédagogique, de la 6ème à la 3ème.

Tous les élèves entrant en 6ème peuvent s'inscrire, aucun pré – requis musical n'est demandé. Certains, en petit nombre, sont cependant déjà élèves – instrumentistes à l'école de musique. Les professeurs de l'école de musique et celui du collège, responsable de la classe orchestre, encadrent ces cours.

Cette initiative originale encourage des projets semblables, mais adaptés aux particularités locales, en Mayenne (Pays des Coëvrons) et en Sarthe.

Modalités de fonctionnement

Les élèves suivent le dispositif sur tout leur parcours en collège, de la 6ème à la 3ème.

Les enseignements sont organisés comme suit :

- Pour les 6e et 5e: Orchestre, formation musicale et éducation musicale sur temps scolaire, par le professeur du collège – il dispose d'heures d'enseignement en plus accordées par le collège ou par le rectorat -; cours d'instrument collectif, par pupitre, sur temps scolaire par les professeurs de l'école de musique;
- Pour les 4è et 3è, cours d'éducation musicale sur temps scolaire et orchestre sur temps péri – scolaire par les professeurs de l'école de musique.

Des stages ou journées de travail réunissant dans la mesure du possible les différents niveaux de classe – orchestre complète le programme annuel de formation.

S'agissant de la composition de l'orchestre, l'effectif de base se rapproche de l'orchestre d'harmonie.

Bilan et perspectives

Un des enjeux majeurs de cette action est la continuité de la pratique musicale après le collège, en particulier dans le cadre amateur.

La classe - orchestre vise à s'intégrer pleinement aux activités des écoles de musique du département et des ensembles musicaux amateurs.

Ainsi, les classes – orchestres participeront au festival départemental de musique en amateur à Bais en juin 2007. Elles ont été également invitées par l'ENM du Mans, l'ITEMM, l'EMA du Pays de Mayenne, etc.

Un compositeur est invité cette année, en partenariat avec l'ADDM 53, pour fêter la couverture des 4 niveaux (de la 6è à la 3è) par le dispositif, 2006/2007 étant la 4è année de fonctionnement des classes – orchestres.

Parfaitement coordonné avec le programme pédagogique de chaque niveau, l'accueil d'un compositeur doit permettre aux élèves d'être sensibilisés à la musique contemporaine et de participer au processus d'écriture , à la démarche de création.

Contact

Baptiste Clément, Directeur de l'ADDM 53 : baptiste.clement@cg53.fr

Un projet de réussite éducative à l'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau

Présentation du Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative (P.R.E), outil de mise en œuvre opérationnelle du projet locale de réussite éducative, permet d'apporter un soutien aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans et scolarisés à Haguenau et Bischwiller.

Ce programme diffère sensiblement des mesures existantes en ce qu'il s'adresse à des enfants et pas seulement à des élèves et permet d'apporter une réponse à chaque situation individuelle. En effet, chaque enfant bénéficiant d'une aide dans le cadre du programme de réussite éducative est soutenu par une équipe pluridisciplinaire formée de personnes compétentes (éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, communauté éducative...) et des associations dont le professionnalisme est reconnu. Ces professionnels se mettent au service d'un parcours "sur mesure" adapté aux besoins de l'enfant.

Ce parcours peut être composé d'une ou deux actions avec par exemple "l'accompagnement à la pratique de la musique" qui favorise l'expression et l'épanouissement de l'enfant.

Présentation de l'activité proposée

Le principe

D'ordinaire, l'enseignement instrumental se pratique de manière individuelle. Or, dans le cadre de ce nouveau dispositif, "ORCHESTRE A L'ECOLE", l'apprentissage se base sur une pratique d'emblée collective, inscrite dans la durée - telle est la grande originalité du dispositif mené généralement sur un an minimum. Les élèves apprennent la musique directement au contact de l'instrument, en jouant et travaillant au sein de l'orchestre installé dans l'enceinte d'un établissement scolaire. Les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et Danse viennent alors les encadrer.

La pédagogie

Au quotidien, le travail de l'orchestre s'organise généralement en deux temps. Un premier temps est consacré au travail par pupitre ou par grande famille d'instruments. Là interviennent les professeurs pour initier, généralement à raison d'une heure par semaine, les élèves à la technique instrumentale. Dans un second temps et à différents moments de l'année (vacances scolaires, etc...), les élèves réunis en orchestre travaillent sous la direction d'un chef d'orchestre.

Les concerts

Quel que soit leur niveau, les jeunes musiciens ne jouent pas uniquement pour eux-mêmes, mais aussi à l'image des musiciens expérimentés, en vue de se produire sur scène, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Il est donc important de souligner que les concerts font partie intégrante du dispositif.

Pourquoi intégrer la pratique musicale dans le Programme de Réussite Educative ?

Créer un ensemble instrumental en milieu scolaire entend prouver que la musique peut être pratiquée par tout enfant et devenir ainsi un extraordinaire outil de socialisation.

Libérés des obstacles économiques et socioculturels de l'accessibilité à la musique, (puisqu'elle sera pratiquée dans le cadre de l'école) certains enfants révéleront des aptitudes exceptionnelles pour la musique pendant que d'autres découvriront les grands plaisirs de la pratique en orchestre. En s'exprimant dans un groupe, en remarquant les qualités de camarades qui s'efforcent de valoriser le groupe, l'enfant musicien se construit des repères. En faisant de la musique, un enfant a plus de chances de comprendre les valeurs du travail et cela influe positivement sur l'ensemble de ses activités scolaires.

C'est une activité si gratifiante, qui implique tellement l'individu, que la pratique musicale collective est aussi **un puissant atout contre l'exclusion** ou mieux encore, **une réelle chance pour la réussite éducative de l'enfant.**

Organisation pratique

3 groupes de 15 enfants maximum, âgés de 7 à 11 ans, et réunies par famille d'instruments (bois, cordes et cuivres) dans différentes écoles primaires de Haguenau.

En participant à cette activité, l'enfant bénéficiera automatiquement d'un soutien dans le cadre du programme de réussite éducative.

Une équipe de huit professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau est chargée de l'animation de ces ateliers. Depuis mars 2007, la section "cordes" (violin, alto, violoncelle) travaille à l'Ecole Primaire St Georges 2, tandis que depuis juin 2007, la section "bois" (flûte, clarinette, saxophone) se développe à l'Ecole Primaire St Nicolas 1 et qu'enfin la section "cuivres" (cor, trompette, trombone et tuba) a débuté en novembre 2007 à l'Ecole Primaire de la Musau.

Destiné à stimuler la **pratique instrumentale** des élèves des écoles élémentaires, chaque atelier s'appuie sur une pédagogie innovante. Principe de base : l'apprentissage collectif de l'instrument dès le premier jour, et en milieu scolaire, pour s'adresser à tous.

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en concertation avec tous les participants et la communauté éducative.

Contact

03 88 73 40 40 (tel)

maison-musique@ville-haguenau.fr (courriel)

Un orchestre à l'école à Saint-Priest

Origine et contexte

Favorisée en 2000 par la Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale, la pratique instrumentale collective à l'école connaît depuis un intéressant développement.

L'expérience de l'école Jeanne d'Arc à Saint-Priest, dans le département du Rhône, en est un des exemples.

Objectifs de l'action

Le projet pédagogique est de :

- permettre à tous les enfants d'une classe d'âge d'accéder à la pratique instrumentale individuelle et collective ;
- créer un ensemble instrumental à l'échelle d'une classe d'âge, mettant en évidence les valeurs du travail individuel tout en luttant contre l'exclusion;
- avoir une approche globale de la musique et favoriser sa perception, par la pratique régulière d'ateliers de chant choral, d'écoute active, de technique instrumentale, d'étude rythmique, de pratique d'orchestre, de production musicale devant un public, etc.;
- favoriser la cohésion de la communauté scolaire autour de ce type de projet par la concertation et l'intégration au projet d'établissement ;
- rapprocher la structure d'enseignement général, la structure d'enseignement spécialisé et le monde associatif , contribuant ainsi à la dynamique culturelle d'un territoire.

Les acteurs du projet

Les intervenants spécialisés, les partenaires pour les instruments, partenaires financiers sont les acteurs de ce projet.

L'Ecole Jeanne d'Arc, école maternelle et primaire privée, sous contrat d'association avec l'état, installée à Saint-Priest est la structure d'enseignement dans laquelle se passe l'expérience.

La directrice, les enseignants de CE2, CM1 et CM2, l'équipe pédagogique et éducative sont associées directement au Projet, à son élaboration et à son évaluation.

Les magasins Bellecour Musique, à Lyon, sont le partenaire permettant tout ou partie du prêt d'instruments à vent pour une période de 3 ans (années scolaires 2004 - 2005, 2005 - 2006, 2006 - 2007).

L'école d'orchestre « Vive le Vent » est une section de l'orchestre d'harmonie de Saint-Priest, spécialisée dans l'apprentissage des instruments à vent et percussions.

Sollicitée par l'Ecole Jeanne d'Arc, cette structure assure l'apprentissage instrumental.

Son équipe pédagogique est composée de onze intervenants.

La structure Orchestre d'Harmonie, section Ecole d'Orchestre « Vive le vent » gère les salaires et charges patronales des enseignants.

Descriptif de l'action

Tous les enfants de CE2 de l'école Jeanne d'Arc de Saint-Priest participent à l'orchestre, soit entre 38 et 40 élèves pour la classe d'âge en 2004 / 2005, répartis en deux groupes classes distincts.

Le projet débute en CE2 et se poursuit avec les mêmes élèves en CM1 et CM2, soit un engagement sur 3 ans de l'année scolaire 2004 – 2005 à l'année scolaire 2006 – 2007.

Les instruments sont prêtés aux élèves gratuitement et ces derniers peuvent les emmener chez eux pour travailler.

Chaque enfant bénéficie de deux heures de musique : une demi - heure de pratique instrumentale (2 élèves pour un intervenant) et une demi - heure de technique vocale ou percussions collectives, une heure de pratique d'ensemble.

La formule d'ensemble instrumental retenue est celle de l'orchestre d'harmonie, incluant le nombre le plus important possible d'instruments différents.

A cela s'ajoutent des sorties (concerts, visites de musée, auditorium, opéra, ateliers de lutherie, etc), échanges avec d'autres écoles ayant une classe d'orchestre, etc.

Les parents sont également associés à la démarche pédagogique et à son évaluation.

Un lien structurel est établi entre l'initiation musicale en milieu scolaire, existante dans les classes de maternelle de l'Ecole Jeanne d'Arc et le projet en CE2.

Les trois acteurs du projet s'engagent sur 3 années (du CE2 au CM2) de l'année scolaire 2004 – 2005 à l'année scolaire 2006 – 2007.

Afin de favoriser les rencontres avec d'autres enfants, des échanges sont proposés avec d'autres classes d'orchestre, par l'intermédiaire de l'Association nationale pour le développement des pratiques musicales collectives à l'école (DRaPOS).

Divers partenaires financiers ont été sollicités pour la réalisation du « Projet Jeanne d'Arc ». Ainsi, une demande de financement a été adressée à l'inspection académique pour obtenir un financement de « Classe à Projet d'Action Culturelle » : une subvention de 403 € a été accordée par l'inspection pour une seule année 2004 - 2005.

Le projet fonctionne depuis 2005 en auto - financement, grâce aux contributions financières des familles.

Bilan et perspectives

Ce projet a connu un réel succès pour son lancement en 2004 – 2005 et le premier bilan est très positif.

Les élèves auront découvert de nombreux aspects de l'art musical, par la diversité des ateliers proposés (technique vocale, pratique instrumentale, percussions collectives, lecture du solfège et rythmique, etc.).

Selon le rythme d'apprentissage des élèves, l'orchestre peut se produire dans le cadre de concerts organisés conjointement par l'Ecole Jeanne d'Arc, l'Orchestre d'harmonie de Saint-Priest et les magasins Bellecour Musiques.

Le partenariat établi entre l'Ecole Jeanne d'Arc, les magasins Bellecour Musiques et l'Orchestre d'harmonie de Saint-Priest a été prorogé, comme prévu, sur l'année 2005 – 2006.

Sur le plan pédagogique, l'équipe d'enseignants, intervenant dans la structure en 2004-2005 a été reconduite dans sa quasi totalité.

Mais sur le plan financier, le projet n'est plus soutenu ni par les collectivités territoriales ni par l'état et repose entièrement sur les familles, ce qui fragilise sensiblement la pérennité du dispositif.

Contact

Patrick Peronnet, L'archet : patrick.peronnet1@tele2.fr

Dispositif « classe orchestre » à Saint-Valéry en Caux

Origine du projet

Le dispositif est né de la rencontre et d'un souhait commun par les responsables de l'école primaire Costes et Bellonte et de l'école municipale de musique agréée « Christiane Doutart », toutes deux de Saint – Valéry en Caux.

Après concertation avec les équipes pédagogiques des deux établissements, le projet a été présenté à la Mairie de Saint - Valéry en Caux et a été inscrit dans le projet pédagogique de l'école de musique.

La première « classe orchestre » est créée à Saint – Valéry en Caux en septembre 2002.

Objectifs de l'action

Le projet pédagogique est de :

- permettre aux élèves d'une ou plusieurs classes d'avoir accès à des pratiques collectives instrumentales;
- sensibiliser les élèves concernés aux pratiques instrumentales dans le but (selon leurs souhaits naturellement) d'intégrer les classes instrumentales de l'école de musique;
- inscrire la pratique musicale dans la vie quotidienne des écoliers (en complément des actions des musiciens intervenant en milieu scolaire);
- développer chez l'enfant des compétences telles qu'elles pourront être utiles à son insertion sociale et à sa « réussite » scolaire *et donc favoriser son autonomie*;
- contribuer à la dynamique culturelle d'un territoire.

Descriptif du dispositif et modalités de fonctionnement

Le dispositif est programmé sur 3 années (CE2, CM1 et CM2).

Le nombre d'élèves par classe d'orchestre est variable (entre 25 et 30).

Composition des classes d'orchestres choisies

- « **orchestre d'harmonie** » (**sept. 2002**) comprenant : 4 flûtes, 2 hautbois, 2 bassons, 6 clarinettes, 3 saxophones alto, 3 cors, 4 trompettes ou cornets, 3 trombones, 2 tubas, 1 basse, 3 percussionnistes (batterie complète, 2 timbales, glockenspiel, xylophone et accessoires: cymbales, toms, peaux, claves, tambourins, triangle...), 1 pianiste (*total: 34*)
- « **musiques improvisées** » **trompette, trombone, tuba** (**sept. 2003**) comprenant : 6 trompettes, 6 trombones et 8 tubas.
- « **ensemble à cordes** » (**sept. 2004**) comprenant : 12 violons, 6 altos, 5 violoncelles, 6 contrebasses.
- « **orchestre vents et cordes** » (**sept. 2005**) comprenant : 3 flûtes, 2 hautbois, 1 basson, 4 clarinettes, 2 saxophones alto, 2 cors, 2 trompettes, 2 trombones, 2 tubas, 1 basse, 1 percussionniste, 1 pianiste, 2 violons, 1 alto, 1 violoncelle.
- « **musiques improvisées** » **trompette, trombone, cor, tuba** (**sept. 2006**) comprenant : 7 trompettes, 6 trombones, 4 tubas, 6 cors, 3 pianos, 1 percussion, 1 basse .

Les cours ont lieu dans les locaux de l'école primaire.

Ce dispositif de « classe orchestre » s'inscrit naturellement dans le cursus des études de l'école primaire. Les élèves reçoivent cet enseignement comme toute autre matière (français, histoire, mathématiques...)

Cela suppose donc une sensibilisation « au préalable » des élèves et de leurs parents en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école primaire. Les élèves de « classe orchestre » disposent de 4 séances de « musique » de 45 ' dont 3 sur le temps scolaire. Les enseignements sont dispensés par les professeurs de l'école de musique agréée. Les instituteurs (trices) des classes concernées sont impliqués dans la pratique musicale collective en débutant l'apprentissage d'un instrument dans les mêmes conditions que leurs élèves.

L'implication totale des équipes pédagogiques (école primaire et école de musique) est primordiale pour la réussite d'un tel projet. Un temps de concertation entre ces équipes est en effet indispensable pour son bon fonctionnement.

Financement

La totalité du financement (heures d'enseignement) est supporté par l'école de musique agréée de la Ville de St Valéry en Caux.

Les instruments sont fournis partiellement par l'EMMA selon son parc instrumental; d'autres ont été achetés (aide du conseil régional de 40%).

Ceux - ci sont prêtés gratuitement à chaque élève tout au long de l'année scolaire. Ces prêts font l'objet d'un contrat entre les parents d'élèves et l'EMMA précisant les modalités (gratuité, entretien, restitution...) de ces prêts.

Les élèves concernés sont dispensés de droits d'inscription à l'école de musique.

Les familles concernées participent uniquement au coût de l'assurance (50% familles, 50% école primaire, soit environ 10€ pour les familles)

Diffusion

Selon le rythme d'apprentissage des élèves, les classes orchestre se produisent tout au long de l'année scolaire dans différentes programmations – en collaboration avec l'école de musique, et ce, afin de favoriser les rencontres avec d'autres formations.

Ainsi, du 7 au 11 mai 2003, les orchestres du collège de Cergy le haut et de l'école primaire d'Auvers-sur-Oise ont été invités pour une rencontre avec l'orchestre de Costes et Bellonte; cette rencontre fut ponctuée de plusieurs concerts présentés en collaboration avec l'EMA de St Valéry en Caux.

Par ailleurs, dans le cadre de leur formation spécialisée de 3ème cycle, certains grand élèves de l'EMMA ont un rôle de « tuteur » auprès de ces jeunes musiciens. Ce tutorat peut prendre plusieurs formes (cours dispensés, rencontres, sorties pédagogiques...).

Contact

Philippe Caux, directeur des écoles de musique agréées de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : philippe.caux@cote-albatre.com

La musique contre la pauvreté : Orchestres des jeunes au Venezuela

**par Andrés Habegger, réalisateur du documentaire argentin
« *Cuando los Santos vienen marchando* » (2004)**

D'après un article paru sur le site argentin gacemail.com.ar

Depuis presque 30 ans, le Venezuela démontre d'un façon concrète que les orchestres de jeunes sont un instrument pour briser le cercle vicieux de la pauvreté (...). Le programme national des orchestres de jeunes et d'enfants du Venezuela compte actuellement 180 orchestres répartis sur tout le pays avec plus de 125 000 enfants provenant en grande partie des classes sociales les plus défavorisées. Il s'agit d'un système pyramidal qui, à son sommet, compte parmi ses plus célèbres exemples des musiciens comme Ediscon Ruiz, contrebassiste né dans un quartier populaire de Caracas qui, à 18 ans, est devenu par concours le plus jeune musicien de l'orchestre philharmonique de Berlin l'année passée.

Dans un pays qui, comme les autres nations d'Amérique latine, est caractérisé par son instabilité institutionnelle, le soutien permanent de l'Etat à la pratique orchestrale doit beaucoup à une seule personne : José Antonio Abreu. Ce musicien, qui fut à l'origine du programme en 1975, est devenu ministre de la culture dans le gouvernement de Carlos Andrés Perez. Il accompagnera en Argentine l'ensemble des « Jeunes archets du Venezuela » (...), qui sera dirigé par un autre enfant prodige du programme : le très jeune Gustavo Dudamel, violoniste de 22 ans, directeur de l'Orchestre national des jeunes, qui a été invité par Simon Rattle à diriger le Philharmonique de Berlin.

Ce n'est pas un hasard si les deux meilleurs soutiens de ce programme pour sa diffusion à l'international sont Simon Rattle et son prédécesseur, Claudio Abbado. Ce dernier est tombé amoureux du projet durant une tournée au Venezuela. Il a récemment déclaré, dans une entrevue à El País, que José Antonio Abreu « devrait se voir décerner le prix Nobel de la paix », pour avoir encouragé les études musicales chez 125 000 jeunes issus de quartiers misérables, grâce à une fondation qui achète les instruments pour favoriser l'intégration sociale à travers la musique. Simon Rattle, quant à lui, est venu il y a un peu plus d'un mois à Caracas pour diriger la Symphonie nationale des jeunes avec une grande formation chorale sur la symphonie n°2 *Résurrection* de Mahler, « une véritable reconnaissance pour le programme », comme le reconnaît José Antonio Abreu.

Extrait d'un entretien de J. A. Abreu au journal argentin *La Nación*

(...) Q: En Argentine, les expériences similaires d'orchestres d'enfants et de jeunes dans les quartiers populaires ont immédiatement contribué à l'amélioration des résultats scolaires des enfants. Aviez-vous prévu cela dès le début ?

R: La Banque interaméricaine de développement (BID) est actuellement en train de construire à Caracas un siège pour ce programme, qui fonctionnera comme un centre d'action sociale, avec une compétence pour toute l'Amérique latine. Pour soutenir ce projet, la banque avait réalisé une étude d'impact socioculturel. Entre autres éléments, cette étude a démontré que l'activité musicale, au lieu d'éloigner l'enfant de son parcours scolaire, contribuait au contraire à le renforcer. C'est une hypothèse que nous avons posée dès le départ : il s'agissait de démontrer

que la musique, au delà de l'esthétique, pouvait devenir un puissant instrument de développement social. Un orchestre symphonique, dans des quartiers de classe moyenne et populaire, génère une dynamique collective très forte. A travers l'instrument, l'enfant s'insère dans une activité créative qui éveille ses capacités et son potentiel intellectuel, esthétique et social, et lui ouvre un chemin dans la vie. De fait, le programme a toujours été rattaché au secteur social de l'Etat.

Q: La création d'un aussi grand nombre d'orchestres symphoniques a-t-elle engendré l'apparition d'un nouveau public pour ce type de musique ?

R: L'une de nos grandes réalisations est la naissance d'un public pour le symphonique. Les premiers orchestres attiraient les familles et les voisins. Puis de vastes publics se sont constitués dans toutes les régions.

Q: Le programme prévoit-t-il un débouché professionnel pour les enfants qui y sont intégrés, ou bien est-il conçu comme une pratique amateur ?

R: L'enfant devient bientôt un adolescent, puis un adulte. Il nous paraissait impossible de briser ce cycle, de lui montrer un chemin puis de le laisser de côté. Il fallait mettre un point final au programme construit de la base au sommet. C'est ainsi qu'il fonctionne aujourd'hui. Beaucoup de voies professionnelles sont possibles grâce au programme. La première est de vivre de son art, par exemple dans les orchestres provinciaux de l'Etat. Mais l'enseignement est également une voie possible, au sein même du programme ou dans les écoles publiques de l'Etat.

Q: L'objectif est donc que tous deviennent musiciens ?

R: Non. Mais si l'un de nos enfants s'inscrit dans une école d'ingénieurs, il aura très certainement acquis un bagage culturel et un sens élevé de la citoyenneté grâce à la musique. La pratique collective de l'orchestre génère de la citoyenneté, de l'espoir, de la fierté et de la joie. Elle anime le quartier, elle ouvre l'horizon. Ce programme, comme l'art en général, s'avèrent être le meilleur instrument pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, car l'enfant, bien que pauvre sur le plan matériel, s'enrichit au niveau spirituel. C'est à travers cette richesse que se développent ses qualités et le niveau de ses ambitions. C'est alors que s'ouvre ce chemin qui compte comme exemple emblématique Edicson Ruiz, issu d'un quartier de Caracas et aujourd'hui admis au Philharmonique de Berlin (...). Il y encore quelques années, on considérait la culture comme un produit pour l'élite, un monde de minoritaires pour des minoritaires. Je crois au contraire que la majorité des gens doit avoir accès à la culture, à l'art en général, car cela engendre une société plus humanisée. L'art, la religion, la philosophie, ont cette mission à accomplir, pour contrebalancer la violence et l'intolérance du monde contemporain.

Traduit de l'espagnol par F. Terrasson

Plus d'informations sur le site : <http://www.fesnojiv.org/> (en espagnol)

Quelque références de textes officiels utiles

- **Le socle commun de connaissances.** BO N°29 du 20 juillet 2006
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>
- **Programmes d'enseignement de l'école primaire, mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences.** BO n° 5 du 12 avril 2007
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs5/default.htm>
- **Le projet d'école.** Circulaire du 15 février 1990 :
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/education-artistique/educart/150290.pdf>
- **Projet d'école et d'établissement : les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement.** Circulaire n°2007-022 du 22 janvier 2007
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm>
- **Les Classes à Horaires Aménagés pour les enseignements artistiques.** Arrêté du 31 juillet 2002:
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/31/default.htm>
- **Classes à Horaires Aménagés Musicales dans les écoles élémentaires et les collèges.** Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/31/default.htm>
- **Programmes d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales.** Arrêté du 22 juin 2006 au JO du 4 juillet 2006 :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/30/MENE0601591A.htm>

Quelques pistes pour approfondir la réflexion

- **La mise en oeuvre de l'éducation artistique et culturelle à l'école primaire**
Rapport IGEN - Viviane Bouysse, Vincent Maestracci, Jean-Yves Moirin, Christine Saint-Marc, mai 2007
<http://media.education.gouv.fr/file/83/5/5835.pdf>
- **Un orchestre à l'école :** Intervention de Jean-Claude Lartigot lors des journées rencontre-débat du CEFEDEM Rhône-Alpes, le 9 novembre 2004 et mis en ligne.
<http://www.cefedemrhonalpes.org/journeesrencontresdebats/jrdorchestreecole/lartigot.htm>
- **Les points de rencontre enseignement musical spécialisé / éducation nationale musique à l'école**
Intervention à consulter sur le site : <http://lesla.univ-lyon2.fr/article.php3?idarticle=607>
- **Dossier de la CSFI : un orchestre à l'école**
Ed. Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale, septembre 2003
- **Orchestre à l'école : mode d'emploi**
Ed. Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale, sans date
- **Présentation du Projet Pédagogique « Classe d'Orchestre »**
Ed. Ecole de Musique agréée de Saint Valéry-en-Caux, juillet 2003

- **Musique à l'école : ça bouge !**
Dans Profession Musique n°4, décembre 2004, revue de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale , pp.18 et 19.
- **Orchestre à l'école : pour un renouveau de la pratique instrumentale**
Dans Profession Musique n°6, hors série, juillet 2006, revue de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale.
- **Petit mémento de l'orchestre à l'école**
Dans Journal de la Confédération Musicale de France, n°525, août 2006, pp.31 et 32
- **Fanfare Urbaine de Fives bilan mai 2004**
Xavier Illes, rapport-bilan de la coordination de la Fanfare Urbaine de Fives, 4 mai 2004

Quelques livres

- **A l'Ecole, on fait musique** ; Gérard AUTHELAIN, musique et sociétés, Van de Velde, 2007.
- **Apprendre la musique ensemble** ; Eric DEMANGE, Karine HAHN, Jean-Claude LARTIGOT, Symétrie, 2007.
- **Apprendre en groupe Vol 1 et Vol 2**, Philippe MEIRIEU, Lyon, Chronique sociale, 2007.
- **L'Apprenti instrumentiste** ; Jean-Claude LARTIGOT, musique et sociétés, Van de Velde, 1999.
- **Comment la musique vient aux enfants**, Antoine HENNION, Paris Anthropos, 1988.
- **Ecoutez, c'est très simple....** ; Marc-Olivier DUPIN, T sipka-Dripka, 2007.
- **Enseigner la musique, l'état, l'élan, l'écho, l'éternité**, Claude-Henry JOUBERT, musique et sociétés, Van de Velde, 1996.
- **Essential Elements : méthode complète pour les orchestres à l'école** ; Collectifs d'auteurs, Milwaukee, Hal Leonard, 1999.
- **Quelle place pour les pratiques collectives à l'école de musique** ; Olivier BARTISSOL, mémoire de formation, CNSMDP, 2003.

L'Orchestre à l'Ecole...



Ce dispositif a pour ambition de généraliser l'éducation musicale des enfants, encourager et populariser les pratiques collectives sur le temps scolaire dans le cadre d'aménagements d'horaires et/ou d'horaires aménagés. Il est complémentaire au travail réalisé au sein des Conservatoires et devrait être imaginé dans le cadre d'un partenariat avec ces établissements d'enseignement spécialisé, les notions de "popularisation" et "niveau d'exigence et d'excellence" n'étant pas antagonistes.

Un trop faible pourcentage de la population scolarisée a accès à l'enseignement musical public.

Il s'agit donc pour DRaPOS de participer à cette démocratisation de l'accès à la musique afin de réduire les inégalités et offrir les mêmes chances au plus grand nombre.



L'observation, faite par DRaPOS, des différentes expériences menées en France et à l'étranger, nous permet d'affirmer aujourd'hui qu'une pratique musicale collective régulière génère **d'importants progrès scolaires, favorise l'insertion et la socialisation.**

Il est souvent difficile pour certaines familles, de dédier du temps à l'activité extrascolaire régulière de leurs enfants (sous-information, emplois du temps surchargés des enfants, transports...) Ainsi libérés des obstacles économiques et socio-culturels, certains enfants, toutes catégories sociales confondues, révéleront de réelles aptitudes pour la musique, d'autres découvriront les grands plaisirs de la pratique musicale collective et tous trouveront au travers de cette activité, quantité de raisons et de clés pour élaborer un projet de vie les éloignant définitivement de l'exclusion. Les statistiques démontrent par ailleurs que les jeunes musiciens ne sont jamais présents dans les actes de délinquance.

DRaPOS : objectifs généraux et enjeux fondamentaux

la pratique musicale pour un enfant plus épanoui et plus créateur...

Inscrire la pratique musicale dans la vie quotidienne des écoliers et des collégiens, développer chez l'enfant des compétences et des aptitudes utiles à l'insertion sociale et à la réussite scolaire, contribuer à la dynamique culturelle d'un territoire. Un facteur d'équilibre, de bien-être, d'épanouissement et de construction personnels, un média extraordinaire de socialisation et de citoyenneté, une vraie réponse à la délinquance et à la violence.

Un certain nombre de partenaires, institutionnels ou non, occupent une place de plus en plus importante dans le dispositif de développement des OAE. Ministères de la Culture, de l'Éducation, partenaires privés ont le souci de partager leurs compétences dans un but de réussite des projets.

Le rôle de DRaPOS est essentiellement pédagogique et l'association s'est donné pour objet de faciliter les échanges d'expériences entre tous les acteurs de terrain afin de recueillir un maximum d'informations. Une synthèse et une veille permanentes permettent d'apporter les conseils pédagogiques (élaboration et montage du projet, financements, organisation des cours, supports artistiques, choix des instruments, pertinence du projet dans le territoire...)

DRaPOS édite un guide-conseil, remis gratuitement lors de chaque adhésion, afin d'aider et accompagner toutes celles et ceux qui souhaitent créer et faire vivre durablement un Orchestre à l'Ecole.



www.orchestre-ecole.com

DRaPOS

Pdt: Philippe Langlet

Contact adhésions

MarieLaure Paradis,
25 rue de la Pelouse
93360 NeuillyPlaisance.

PARADINOTE@aol.com

Trésorier : Pierre Archer
pierrearcher@aol.com
Communication

Jclaude Decalonne
jcd@feelingmusique.com